



## **Allocution de présentation de la RMR**

### **Première journée d'audiences publiques**

**23 avril 2013**



Monsieur le président, monsieur le commissaire, mesdames et messieurs, bonsoir et merci de nous accueillir ce soir.

Permettez-moi de me présenter : mon nom est Lucien Boily et je suis président de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. Je suis accompagné par monsieur Guy Ouellet, qui est directeur général de la Régie ; de monsieur Robert Comeau, chargé de projet pour l'étude d'impact à la firme AECOM ; et de monsieur André Simard, notre ingénieur conseil qui est vice-président aux infrastructures environnementales de la société Génivar.

Nous sommes ici pour vous présenter le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station. Au cours des 20 prochaines minutes, nous ferons d'abord une courte présentation de la Régie. Nous parlerons ensuite de la justification du projet puis nous ferons une brève description de celui-ci. Il sera ensuite question des répercussions environnementales ainsi que des mesures d'atténuation et de compensation. Suivront le coût du projet, un bref échéancier et les mesures de suivis.

Comme plusieurs d'entre vous le savent, la création de la Régie, en 2008, est le résultat d'une entente intervenue entre les trois MRC du Lac-Saint-Jean, dans le but de répondre à la volonté gouvernementale de bâtir une économie plus verte avec une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles. Notre mandat est de voir à la gestion des activités de toutes les filières des matières résiduelles pour les 36 municipalités du Lac-Saint-Jean et la communauté montagnaise de Mashteuiatsh.

Pour ce faire, la Régie s'est dotée d'une équipe de professionnels dédiés à la gestion des matières résiduelles en plus d'être appuyée par le groupe CODERR, un organisme d'économie sociale pour la collecte et l'opération des différents plans.

Il faut préciser que le projet est à l'image de la philosophie de la Régie, puisqu'il constitue une façon d'assumer la maîtrise d'œuvre de tous les projets qui concernent nos ressources. Pour ce faire, l'organisme a érigé un réseau de huit écocentres, de trois

centres de transfert, d'un centre de tri, d'une unité de traitement des boues de fosse septique et d'un lieu d'enfouissement technique. Sans compter plusieurs programmes et activités tels que l'Escouade Bleue, le programme Jean Pile et ce, dans le cadre de la promotion des bonnes pratiques de recyclage.

Aujourd'hui, tous les élus sont convaincus que les matières résiduelles doivent désormais être perçues comme une ressource. Nous pensons, tel que cité par Recyc-Québec à titre d'exemple, qu'une gestion adéquate de ces matières est non seulement bénéfique pour l'environnement, mais qu'elle peut aussi s'avérer rentable pour la collectivité. À condition bien sûr que nous en contrôlions la gestion.

En ce qui concerne le projet en question, nous devons nous rappeler que les citoyens de l'Ascension ont manifesté leur désaccord avec la poursuite de l'exploitation du site actuel, malgré de nouvelles normes plus sécuritaires. Considérant ce fait, les élus de la Régie ont signé une entente de cinq ans. À la suite de quoi l'enfouissement allait devoir se poursuivre ailleurs. Cette échéance approche, puisque le site de l'Ascension fermera ses portes dans huit mois, soit le 31 décembre 2013.

Et c'est ce qui nous amène devant vous aujourd'hui pour vous présenter notre projet de lieu d'enfouissement à Hébertville-Station. Je vais céder maintenant la parole à Monsieur Guy Ouellet afin qu'il vous parle du projet lui-même.

#### Donc, pourquoi parler de lieu d'enfouissement aujourd'hui?

La raison est forte simple : même si l'enfouissement des matières organiques sera interdit d'ici 2020, il n'en demeure pas moins qu'il existera toujours des déchets ultimes qui ne peuvent être valorisés. D'ailleurs depuis 2009, les matières recueillies par le biais des bacs bleus ont augmenté de 31 %, tandis que l'enfouissement a diminué de seulement 11 % au cours de la même période. Et ce sans compter les 121 000 visites reçues dans nos huit écocentres.

Comme on peut le voir sur le tableau à l'écran, nous estimons que d'ici 2020 nous devons encore enfouir environ 40 000 tonnes annuellement. Par contre, fait important à noter, à partir de 2015 nous prévoyons valoriser autant de matières que celles enfouies. Malgré les efforts concertés, nous estimons que selon les données, et ce même avec un programme de compostage, nous devons encore considérer l'enfouissement au cours des prochaines années. Ainsi, une installation de ce type demeure nécessaire pour les années à venir, puisque croire au bannissement complet de l'enfouissement à court terme serait utopique.

#### Maintenant, où le projet serait-il réalisé?

Le lieu d'enfouissement serait situé sur ce qu'on appelle un TPI, c'est-à-dire un territoire public intramunicipal, à Hébertville-Station, et dont la route d'accès est en territoire brunois. Le site serait localisé, à vol d'oiseau, à plus de 6 km des zones urbaines de la municipalité d'Hébertville-Station et à environ 7 km de celles de Saint-Bruno.

Préalablement, différents critères ont été retenus afin de cibler les sites potentiels. Le premier critère, qui a permis de délimiter la zone d'étude, était le facteur de proximité avec le centre de masse situé dans la MRC de Lac-Saint-Jean Est, qui génère plus de 50 % des déchets du Lac-St-Jean. Les analyses ont donc permis d'identifier près d'une cinquantaine de sites figurant sur la carte à l'écran.

C'est à la suite de cet exercice rigoureux que le choix s'est arrêté sur le TPI d'Hébertville-Station et de St-Bruno. Comme vous pouvez le voir sur la carte, le site est situé à grande distance de tous les milieux urbains de la région. Un secteur de villégiature gravite aussi en périphérie de celui-ci. Actuellement, aucun accès au TPI n'est réellement carrossable. D'ailleurs, un chemin d'accès devra être construit à partir du neuvième rang à Saint-Bruno. Nous privilégions cet accès parce que c'est celui qui aurait le moins d'impact pour les citoyens étant donné qu'aucune résidence ne s'y trouve, et l'accès à cette route se ferait à

partir de la route 170.

En raison de sa localisation, le site permettrait donc la réalisation d'un projet dont les impacts seraient peu susceptibles d'affecter les populations dans les municipalités hôtes et avoisinantes.

La première chose qu'il faut préciser, c'est de quoi il est question quand on parle d'un lieu d'enfouissement technique. Aujourd'hui, par le biais de techniques plus poussées et plus sécuritaires pour l'environnement, les matières résiduelles sont stockées et enfouies sur des membranes étanches qui, combinées à des couches drainantes, permettent l'évacuation du lixiviat.

Tel qu'indiqué sur le schéma présenté à l'écran, dans un lieu d'enfouissement technique, les déchets sont déposés à l'intérieur d'une grande structure étanche appelée cellule d'enfouissement. La construction d'une cellule comporte plusieurs étapes et sa conception permet d'isoler complètement les déchets des eaux souterraines grâce à plusieurs couches de membranes imperméables déposées sur une épaisse couche de sable. Sur cette image, vous pouvez voir le résultat final d'une de nos cinq cellules que nous avons réalisées à l'Ascension. Celle-ci fut construite à l'automne 2012. Le système de protection présenté qui serait mis en place est d'ailleurs utilisé partout en Amérique du Nord. Également, une série de puits d'observation serait installée en bordure du site afin de faire le suivi environnemental nécessaire.

Dans le cas du projet dont nous parlons ici, la capacité d'enfouissement totale du site serait de 2,5 millions de mètres cubes, soit l'équivalent en moyenne de 50 000 tonnes par an et ce, pendant 42 ans. Le site serait composé de 13 cellules d'enfouissement technique d'une superficie totale de 14,45 hectares.

Comme on peut le voir à l'écran, le plan d'aménagement comprendrait principalement :

- une aire de traitement des eaux de lixiviation;
- une aire pour le système de collecte et l'élimination du biogaz;
- Une aire d'enfouissement des matières résiduelles;
- un chemin d'accès et un chemin de service périphérique.

S'ajouteraient à cela, des bureaux administratifs, un garage, une balance ainsi qu'un poste d'accueil.

#### Parlons maintenant des impacts environnementaux

La zone d'étude forme un quadrilatère qui inclut notamment les dernières demeures du rang Saint-Pierre à Hébertville-Station, une partie de la route 170, tout le 9<sup>e</sup> rang de Saint-Bruno, ainsi que la partie sud du 7<sup>e</sup> et du 8<sup>e</sup> rang et l'ensemble du secteur du TPI. Comme c'est la règle, l'étude d'impact étudie les perturbations associées au projet sous trois angles, soit les milieux physique, naturel et humain.

Concernant l'impact du milieu physique, celui-ci serait très local et varierait de non significatif à mineur. Il faut savoir que le site serait aménagé sur une assise s'appuyant sur le socle rocheux. Cette caractéristique n'est pas un facteur limitant en raison de la topographie relativement plane et de la mince couche de mort-terrain sur le roc. De plus, l'étude hydrogéologique nous démontre que la présence d'eau se limite aux fractures superficielles du roc.

En ce qui concerne le milieu naturel, bien que du déboisement serait nécessaire, la présence de grands massifs forestiers dans le secteur environnant ne mettrait pas en péril les espèces fauniques présentes incluant les espèces à statut précaire et leurs habitats potentiels, comme la paruline du Canada. À ce sujet, la Régie s'engagerait à ne déboiser que le strict nécessaire. D'ailleurs, le déboisement se ferait seulement sur les différentes aires décrites tout à l'heure.

Dans le cas des milieux humides, un total de 4,87 hectares serait perdu, soit l'équivalent de 8 %, comparativement aux 63,3 hectares inventoriés sur l'ensemble de la zone d'étude.

Ces pertes sont considérées de faible envergure. La Régie s'engagerait cependant à protéger une superficie égale de milieux humides ayant une valeur écologique supérieure.

À ce sujet, la Régie a procédé à l'acquisition du terrain de la municipalité d'Hébertville-Station adjacent au TPI, afin de conserver les ouvrages de retenues qui servaient avant à approvisionner la municipalité en eau potable, et ce, dans le but de préserver les milieux humides déjà existants. Ce programme de compensation devra être négocié et accepté par la direction régionale du ministère de l'Environnement.

Quant à l'impact sur le bruit, il se ferait sentir plus spécialement lors de la construction en raison de la présence de véhicules lourds, pour un maximum de 55 camions sur le site et aux alentours en période de pointe. Ces pointes seraient par contre d'une durée limitée. De plus, le chemin d'accès a été choisi de façon à minimiser le dérangement pour les citoyens. Dans la phase d'exploitation du site, ce sont environ une vingtaine de camions par jour qui emprunteraient la route, ce qui est assez marginal en comparaison du trafic quotidien qui est d'environ 20 000 véhicules sur la 170.

Pour le bruit des opérations sur le site, une modulation des signaux sonores de recul des camions lourds (le fameux BIP) serait préconisée, ainsi que les systèmes antichoc pour les panneaux arrière des camions de sable pour éviter les bruits d'impact lors des déversements sur le site.

Toujours concernant l'impact sur le bruit, une nouvelle source afférente à la modification du tracé du chemin d'accès et du profilage est susceptible d'induire des bruits et des vibrations. Je parle de ceux reliés aux travaux de dynamitage. Ces travaux seraient réalisés à heure fixe pour des raisons de sécurité et des pare-éclats seraient mis en place si



nécessaire pour éviter les projections. Ces travaux seraient de courte durée et les impacts locaux.

En ce qui concerne l'impact sur le paysage, l'étude a démontré qu'ils seraient non significatifs, dans la mesure où des règles rigoureuses de déboisement seront appliquées pour conserver la végétation environnante sur le TPI. Dans ce cas-ci, la Régie s'engagerait à préserver un couvert forestier autour de ses installations.

En ce qui concerne les odeurs, des émissions provenant du lixiviat et du biogaz dans le cadre de l'exploitation du site auraient un impact mineur sur le voisinage. D'abord, la hauteur du site favoriserait une meilleure dispersion des émissions atmosphériques en raison des vents dominants qui ne soufflent pas en direction des zones habitées.

Concernant les biogaz, ils seraient captés puis détruits grâce à une torchère, un dispositif à flamme invisible. Par ailleurs, pour répondre aux préoccupations du ministère et des citoyens, le point de rejet des bassins de traitement des eaux de lixiviation serait déplacé par rapport au plan initial. Considérant qu'un potentiel de frayère à l'omble de fontaine a été détecté à l'endroit où le point de rejet a été prévu, elle serait donc déplacée plus en aval, ce qui permettrait de protéger cet habitat naturel.

Une autre source de préoccupation provient de la présence de goélands. Le site projeté n'est actuellement pas un endroit fréquenté par ces oiseaux. Le défi serait donc d'éviter qu'il ne devienne un site d'alimentation pour les goélands déjà présents au Lac-Saint-Jean. Pour ce faire, à l'aide des techniques connues, et à la lumière des suggestions des citoyens, nous avons répertorié toutes les options possibles d'intervention sur ces oiseaux.

Parlons maintenant de la participation de la communauté au projet. Je voudrais rappeler les démarches qui ont été faites par la Régie pour favoriser son acceptabilité et son

insertion dans la communauté. C'est avec l'objectif de faciliter le dialogue dès le début du projet que la Régie a créé un comité de liaison communautaire. Ce comité était l'endroit privilégié pour transmettre de l'information et échanger avec la communauté sur les meilleures pratiques applicables pour l'évaluation et l'implantation du lieu d'enfouissement. Plus précisément, les membres du comité ont été invités à contribuer au projet en prenant connaissance de l'information, en échangeant sur celui-ci et en émettant des recommandations.

Le comité a tenu huit rencontres de décembre 2010 à novembre 2011. De plus, afin de permettre aux citoyens de prendre connaissance de l'étude d'impact et d'exprimer leurs attentes, plusieurs activités d'information ont aussi été réalisées à la fin de 2011. Près de 10 rencontres ont eu lieu. Elles nous ont permis de faire connaissance avec différents groupes concernés. Ces rencontres ont généré plusieurs observations dont nous avons tenu compte pour diminuer les impacts liés au projet, comme par exemple son intégration au paysage et la modification du tracé du chemin.

Pour ce qui est du tracé de la route qui avait été identifié dans l'étude d'impact, une modification a été apportée afin de répondre aux préoccupations des citoyens et des agriculteurs du secteur. Bien qu'il soit plus coûteux que le tracé initial, la Régie a fait le choix d'opter pour le tracé ayant le moins d'impact possible sur l'agriculture, le bruit et la visibilité à titre de mesure d'atténuation. Ce tracé permettra également un meilleur accès pour les activités agricoles et forestières du secteur. Cette décision fait suite à une recommandation de l'Union des producteurs agricoles. Onze lots seraient touchés et des ententes ont déjà été conclues de gré à gré avec les six propriétaires privés impliqués.

En ce qui concerne l'étude d'intégration au paysage, les échanges ont permis de bonifier celle-ci et d'augmenter le nombre de point d'analyse afin d'atténuer les craintes des voisins du site.

Également à l'issu des rencontres d'information sur l'étude d'impact, la Régie a pu noter les préoccupations des citoyens notamment en ce qui concerne les goélands. Plusieurs alternatives ont été apportées et certaines d'entre elles ont été étudiées. La Régie s'engagerait à mettre en place des solutions efficaces. À ce sujet, je dois souligner qu'une des stratégies prévues consiste non pas à attendre que l'on remarque la présence de goélands sur le site, mais plutôt à prévenir leur installation dans ses environs. Pour ce faire, la Régie s'est associée à l'un des plus grands spécialistes en la matière pour l'aider dans cette démarche. De plus, nous formons actuellement nos employés afin de développer notre propre expertise à l'interne.

Parlons maintenant des coûts, de l'échéancier et du suivi environnemental. D'abord l'investissement pour la construction se résume de la façon suivante, soit la construction du chemin d'accès modifié et des différentes aires décrites plus tôt pour un montant d'environ 16 millions. À cela s'ajouteront 30,8 millions, un montant qui représente le coût pour la construction de cellules additionnelles lorsque cela l'exigera. À la fin de la vie utile du site, soit après plus de 42 ans, il aura nécessité des investissements pour sa construction de l'ordre de 46,8 millions. En ce qui concerne le coût unitaire à la tonne, nous parlons approximativement de 73,66 \$ la tonne enfouie annuellement. Ce montant inclut la construction, les frais d'opération et les coûts de post-fermeture, toujours sur la base de 50 000 tonnes et sur 42 ans.

Concernant l'échéancier, comme nous vous l'avons mentionné déjà, le site de l'Ascension fermera ses portes le 31 décembre 2013, nous sommes donc à huit mois de la date butoir.

Préalablement au rapport du BAPE et à l'acceptation du ministère, la Régie souhaiterait débiter la construction du chemin d'accès vers la fin de la période estival, et par la suite celle de la construction des cellules en début d'automne. Concernant le système de traitement, celui-ci serait finalisé au printemps 2014. Cependant, dans l'éventualité d'un retard dans le début des travaux qui empêcherait l'enfouissement des déchets le 1<sup>er</sup>

janvier 2014 à Hébertville-Station, la Régie verra à procéder au préalable à un appel d'offre afin d'exporter ses déchets vers un autre site autorisé à titre de mesure transitoire.

Pour ce qui est du programme de surveillance et de suivi environnemental, celui-ci serait développé en fonction des exigences et des engagements de la Régie. Il permettrait de valider l'intégrité des ouvrages d'imperméabilisation et de captage du lixiviat et du biogaz, et le respect des normes relatives à la qualité des eaux et de l'air.

Plus concrètement, le programme comporterait quatre volets. Le premier est le programme de suivi environnemental qui concerne ce suivi des eaux de surface, eaux souterraines, du lixiviat traité et des biogaz. Deuxièmement le maintien du système de gestion des plaintes déjà en place à la Régie, qui viserait à colliger et à transmettre les demandes des citoyens aux services concernés. Deux numéros de téléphone sans frais et notre site internet permettraient aux citoyens d'entrer facilement en contact avec la Régie. Le troisième volet serait celui du plan d'intervention qui viserait à détecter et à informer rapidement les autorités de tout problème sur le site. Mentionnons que ce plan prévoit une inspection quotidienne des activités d'enfouissement et des équipements. Finalement, le troisième volet réside dans la mise en place d'un comité de vigilance tel qu'indiqué dans la loi.

Celui-ci serait composé de citoyens, de représentants d'un groupe environnemental, d'un groupe susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement et de représentants de la municipalité hôte, de la MRC et du promoteur.

Je laisse maintenant la parole à M. Boily pour la conclusion.

## Conclusion

Mesdames, Messieurs, suite à la présentation de M. Ouellet, vous êtes à même de constater que la gestion des matières résiduelles est encore un défi important pour notre société. C'est pourquoi, dans l'attente du jour où la récupération et le recyclage produiront les résultats que nous espérons tous, nous devons gérer les matières résiduelles de la façon la plus efficace et la plus responsable sur le plan environnemental.

En d'autres termes, nous devons composer avec le fait que nos poubelles ne disparaîtront pas demain matin comme par enchantement. À cet égard, je pense que la solution qui est proposée aujourd'hui est une solution responsable, qui respecte les conditions du développement durable.

Je tiens à préciser que sur le plan économique contrôler ces ressources que sont les matières résiduelles permet à la Régie de développer son expertise, une économie verte en plus d'offrir des services de qualité sur tout le territoire. Cette façon de gérer nous permet également de faire bénéficier l'ensemble des cent dix mille citoyens que nous desservons des revenus potentiels générés.

Finalement, dans une perspective d'avenir, j'aimerais vous dire que ce projet de site d'enfouissement n'est pas une fin en soi, mais un outil parmi tant d'autres pour répondre aux besoins présents et futurs de gestion et de mise en valeur de nos matières résiduelles.

Ainsi par sa nature publique et collective, la Régie offre l'assurance aux citoyens d'être le gardien de leur qualité de vie tout en leur permettant de vivre dans un Québec plus vert.

Je vous remercie pour votre attention!

